

COMMISSION DE LA LICENCE A POINTS

La Commission s'est réunie 6 fois. Elle a reçu **18** licenciés qui ont demandé à récupérer leurs points.

Il a été demandé à ces personnes d'effectuer une formation de récupération soit par une formation d'EDUCATEUR, soit un apprentissage à la fonction d'arbitre soit par des actions volontaires et sportives auprès d'une autorité.

À la suite de cela **14** d'entre eux ont retrouvé leurs points après avoir effectué une de ces formations.

SAISON 2021 / 2023
254 licenciés avec la licence à 0 point
91 licenciés à moins de 6 points
425 licenciés entre 5 et 11 points
770 licenciés concernés par la licence à points